



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 26 juin à 19h00, le Conseil Municipal de SERAINCOURT, légalement convoqué le 22 juin 2023, s'est réuni en salle du Conseil en Mairie, en séance publique sous la présidence de Madame le Maire, Anne-Marie MAURICE.

Etaient présents : Mme MAURICE Anne-Marie, M. SCHWEIZER François, Mme CHABRIT Corinne, Mme ENEE Candice, M. FERREIRA Frédéric, M. MAURICE Jean-Pierre, M. DIGAIRE Sylvain, Mme REUSSARD Véronique, M. BALLOT Yves, M. VINOLAS Jean-Louis.

Absents ayant donné pouvoir : M. ARDITTI Pierre à M. MAURICE Jean-Pierre
Mme LOZACH Véronique à Mme MAURICE Anne-Marie
M. SIMON Vincent à M. BALLOT Yves
Mme RAYSSEGUIER Nadège à Mme CHABRIT Corinne,
Mme SCHEMBRI Marie Lyne à Mr François SCHWEIZER

Madame le Maire procède à l'appel nominal, le quorum étant atteint, elle constate que la séance peut valablement délibérer.

Ouverture du Conseil à 19h04.

M. Ballot a oublié le pouvoir de M. SIMON et demande que nous lui sortions.

M. FERREIRA est élu secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 30/05/2023

Vote : accepté à la majorité

Contre : 1 voix Abstention : 1 voix

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 09/06/2023

Vote : accepté à la majorité

Abstention : 2 voix (2 absents le 09/06/2023)

**BASCULE DU M14D EN M57D BP COMMUNE ET TRANSMISSION EN CFU BP COMMUNE –
Délibération 2023/06-25**

La commune souhaite adopter la nomenclature budgétaire et comptable M57 avec le plan comptable développé ainsi que la procédure CFU (Compte Financier Unique).

M. SCHWEIZER lit le texte en référence. Il faut donc établir une délibération pour la bascule comptable (obligatoire au 01/01/2024). L'option retenue, est la version M57 développée permettant une analyse plus fine des comptes.

M. SCHWEIZER propose, dans le même temps, de passer en CFU (Compte Financier Unique), ce qui permet d'alléger les opérations de clôture de fin d'exercice.

Vote : accepté à l'unanimité

**BASCULE DU M14D EN M57D BP LOGEMENTS ET TRANSMISSION EN CFU BP LOGEMENTS –
Délibération 2023/06-26**

Il convient d'établir une délibération pour le BP Annexe Logements sur le même principe que le budget Commune pour adopter la nomenclature budgétaire et comptable M57 avec le plan comptable développé ainsi que le CFU.

Vote : accepté à l'unanimité

DISSOLUTION DE LA CAISSE DES ECOLES – Délibération 2023/06-27

En 2020, il a été voté le transfert d'activités de la caisse des écoles au budget communal et approuvé par le Conseil d'Administration de la caisse des écoles à compter de l'exercice 2020. Le Conseil d'Administration de la caisse des écoles a approuvé cette cessation d'activités à la clôture de l'exercice 2019.

Après 3 exercices pleins sans utiliser cet excédent de liquidités de 8 280,19 € .

Cet excédent de liquidités est repris en recettes au budget communal.

M. Ballot demande s'il y a un budget spécifique.

M. SCHWEIZER explique que ces frais (fournitures scolaires, bus pour les sorties, intervenants extérieurs...) sont inclus dans le budget de la Commune.

Vote : accepté à l'unanimité

DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET LOGEMENTS – Délibération 2023/06-32

Afin de régularisation un trop perçu sur les logements sociaux., il convient de passer une écriture comptable. Celle-ci ne changera rien au budget voté.

Vote : accepté à l'unanimité

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – Délibération 2023/06-29

Lors du vote du budget, nous avons omis de voter le montant des subventions aux associations, et la trésorerie de MAGNY en VEXIN demande la délibération.

M. VINOLAS demande pourquoi l'UACS perçoit 650 € ?

M. SCHWEIZER répond que cette dotation avait été décidée avant la dissolution de l'association.

Vote : accepté à l'unanimité

DELIBERATION POUR DEMANDE DE SUBVENTION DETR POUR LA VIDEO – Délibération 2023/06-30

Le coût d'installation d'une vidéoprotection dans la commune est estimé à 240 741 € pour 11 caméras dispatchées principalement aux entrées de commune, 2 seront implantées autour de la Mairie.

Suite aux subventions déjà demandées,

Nous avons obtenu :

30 % du Département : 72 222,00 €

20 % de la Région : 48 148,00 €

Nous souhaitons demander une subvention auprès de la DETR pour 72 722 € (30%).

Mme le maire lit la délibération en ce sens.

Selon M. BALLOT, le Conseil Municipal ne s'est pas prononcé pour ou contre la vidéo surveillance.

M. DIGAIRE précise que le projet est passé 2 fois en commission et qu'il n'y avait pas eu d'avis contre.

M. MAURICE reprend l'historique des commissions et affirme que l'accord de M. BALLOT et M. VINOLAS a été donné lors des commissions pour les travaux d'étude.

M. MAURICE recadre en précisant que la délibération concerne la demande de subvention, pas le vote pour l'installation de la vidéoprotection.

Selon Y Ballot : « on n'a jamais voté pour ou contre la vidéo. »

M. DIGAIRE rappelle qu'en commission il a toujours été précisé que nous faisons l'étude, et que rien ne serait fait sans les financements.

Mme le maire reprecise qu'elle demande 70 % de subvention et espère en obtenir 80% pour pouvoir se prononcer sur les travaux de vidéoprotection.

M. VINOLAS suggère à nouveau le système de vidéo par voie hertzienne qui coûterait moins cher.

Mme Le Maire lui rappelle que l'étude a été faite en coordination avec la gendarmerie et que le système hertzien ne correspond pas pour la commune de Seraincourt qui est très arborée et dans une cuvette.

Mme le Maire coupe court à la discussion et informe le conseil municipal qu'une commission sera tenue pour entériner la mise en place du projet.

Vote : accepté à la majorité

Contre : 1 voix

Abstention : 3 voix

Mme REUSSARD, M. BALLOT et M. SIMON ne prennent pas part au vote considérant qu'une délibération a déjà été votée en 2020 donnant ce pouvoir à Mme Le Maire.

DELIBERATION POUR DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS VERTS, A LA REGION ET AU DEPARTEMENT POUR LA GEOTHERMIE – Délibération 2023/06-28

Mme Enée explique avoir transmis la demande de subvention au Fond Vert auprès de la Préfecture, qui lui demande une délibération pour la demande de subventions.

Après avoir fait une étude de faisabilité pour des travaux d'isolation thermique et de géothermie pour l'ensemble des bâtiments publics au 63 rue Normande.

Le coût de ces travaux sont estimés à 1 090 000,00 €

Nous sollicitons des subventions à hauteur de 80% réparties comme suit :

ISOLATION THERMIQUE : 220 000,00 €

Fonds vert : 40 %	88 000,00 €
Conseil régional : 30 %	22 000,00 €
Conseil départemental : 10 %	66 000,00 €
Reste à charge pour la commune : 20 %	44 000,00 €

GEOTHERMIE : 870 000,00 €

Fonds vert : 40 %	348 000,00 €
Conseil régional : 30 %	261 000,00 €
Conseil départemental : 10 %	87 000,00 €
Reste à charge pour la commune : 20 %	174 000,00 €

Mme Le Maire précise que la commune s'engagerait à prendre en charge ses travaux seulement dans la limite de 20 %.

Vote : accepté à la majorité

Abstention : 4 voix

Mme REUSSARD, M. BALLOT, M. SIMON (procuration), ne prennent pas part au vote pour la même raison que la vidéoprotection.

Mme ENEE exprime son incompréhension, l'opposition estimant que rien n'est fait pour l'école en terme de travaux et pour autant ne votent pas les demandes de subventions.

M. VINOLAS s'étonne que ce projet ne soit pas passé en commission bâtiment.

M. MAURICE lui rappelle qu'il était chargé de faire une étude pour la VMC puisqu'il est dans la commission mais qu'il n'a toujours rien fourni et donc qu'il était bien au courant de ce projet.

Mme le maire propose la création des travaux en 2 étapes :

1 – l'isolation thermique

2 – la géothermie

TRANSFERT DE LA COMPETENCE DU RUISSELLEMENT AU SYNDICAT SMSO – Délibération 2023/06-31

Le SMIGERMA est dissout et transfère ses compétences au SMSO par le biais de la CCVC.

La CCVC demande donc une délibération aux communes concernées.

Vote : accepté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Mme REUSSARD et M. BALLOT quittent la salle à 19h48 avant la clôture du conseil municipal ne souhaitant pas participer aux questions diverses.

M. MAURICE demande que la question prévue au dernier Conseil Municipal et qui a été omise, soit reposée à M. VINOLAS.

M. VINOLAS, le 4 juillet 2020, un mois après votre accession au poste de conseiller municipal, vous déclarez, je vous cite : « que les statuts de votre association sont établis et que le coworking lors de votre propagande verra le jour en 2021. »

Pouvez vous nous dire où vous en êtes trois ans après ?

M. VINOLAS explique qu'il n'était pas le porteur de ce projet et que le coworking n'est plus à l'ordre du jour par manque de locaux, et reprend pour excuser et justifier son inaction des projets non finalisés en 2014 par la mairie, et donc ne répond pas à la question.

M. MAURICE pour M. VINOLAS

« Pour ce conseil, répondant à la déclaration de M. VINOLAS faite sur sa tribune, que les conseillers sont en état de léthargie depuis 8 ans, constatant que lui-même a participé, à cet état de léthargie, pendant 3 ans en tant qu'adjoint rémunéré, peut-il nous faire le bilan détaillé, de ses actions, pour cette première période et pour être complet, je sais qu'il est pointilleux dans ce domaine, faire son bilan en tant que conseiller municipal depuis Juin 2020 à ce jour ».

M. VINOLAS liste les actions de la majorité :

Les problèmes de vitesse-stationnement-sécurité, l'insalubrité de l'école, l'éclairage public, la voie douce, le lavoir Bellevue, le parking et marché et reprochent à la majorité qu'aucun des travaux ne soit terminé.

Mais il ne liste pas les siennes en précisant qu'il n'a aucun compte à rendre et qu'il ne répondra donc pas à la question.

S'agissant de sa mandature de 2014 à 2017, il ne fait aucun bilan mais déclare avoir fait une proposition d'arrêté sur le bruit.

Il se targue d'avoir participé à 93% des conseils municipaux.

Mme ENEE lui fait notamment remarquer que bien qu'il soit délégué au conservatoire de Vigny, il n'a pas communiqué au sujet du concert qui s'est tenu.

M. MAURICE lui fait également remarquer que l'étude sur le stationnement rue de l'Aulnaie dont il avait la charge n'a toujours pas été communiquée.

Fin de séance : 20h05

Le Maire

Anne Marie MAURICE



Le secrétaire de séance

Frédéric FERREIRA

